ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

association Alcool Assistance La Croix d'or

Question écrite n° 93992

Texte de la question

M. Jack Lang souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités à propos des subventions consacrées par l'État à la formation des bénévoles de l'association Alcool Assistance La Croix d'or. Cette association a pour missions d'aider et d'accompagner les personnes en difficulté avec l'alcool ainsi que leur entourage. Elle oeuvre également en matière de prévention de la consommation d'alcool, notamment dans les quartiers sensibles. Présente dans soixante-dix-neuf départements, reconnue d'utilité publique depuis 1966, elle compte 10 000 bénévoles. Les subventions allouées par l'État à la formation de ses bénévoles sont de 0,70 euro par an et par personne. Or les responsables de l'association Alcool Assistance La Croix d'or estiment que ces moyens sont insuffisants pour assurer la formation et le perfectionnement des bénévoles et souhaiteraient que ces aides soient revalorisées il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de répondre aux attentes des responsables de cette association.

Texte de la réponse

Des dispositions législatives de la loi de finances pour 2006 ont transféré une partie des crédits du programme « Santé publique et Prévention » de la direction générale de la santé vers le programme « Drogue et Toxicomanie » géré par la mission de lutte contre les drogues et la toxicomanie (MILDT). Depuis l'adoption de ces mesures, les possibilités de financement des associations d'entraide relèvent uniquement du programme drogues et toxicomanie, dont le responsable, le président de la MILDT, est le seul à même d'accorder une subvention. Le président de l'association Alcool Assistance La Croix d'Or a été reçu par le conseiller en charge des questions médicales relatives à la consommation d'alcool et la direction générale de la santé le 25 janvier 2006. Cet entretien a permis d'expliquer les enjeux de la nouvelle situation et de faire le point sur le programme d'action de l'association pour 2006. Particulièrement attentif à l'action très positive que mènent ces associations et afin de les soutenir dans leurs démarches, le ministre de la santé et des solidarités est intervenu auprès du président de la MILDT pour qu'il prenne en compte leurs sollicitations.

Données clés

Auteur : M. Jack Lang
Circonscription : Pas-de-Calais (6e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 93992
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4872
Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10689